

## Remplir la Tôrah et les Prophètes (Mt 5, 17-37) Homélie du 6<sup>ème</sup> dimanche ordinaire A

« Si votre justice ne surpasse pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le Royaume des Cieux ». La justice des scribes et des pharisiens consistait dans l'ensemble des comportements que chaque juif fidèle devait adopter pour se conformer à la Tôrah révélée à Moïse sur le Sinaï. Ces comportements sont au nombre de 613, « 365 négatifs correspondant aux jours d'une année solaire et 248 positifs correspondant aux membres du corps humain »<sup>1</sup>, signifiant sans doute par-là que la Tôrah doit être pratiquée chacun des 365 jours que Dieu fait, en engageant la totalité de l'être humain avec ses 248 membres.

En nous demandant de surpasser cette justice pharisaïque, Jésus voudrait-il nous livrer à une surenchère quantitative, en ajoutant encore d'autres préceptes à cette longue liste ? Tel ne semble pas être son propos puisqu'ailleurs nous l'entendons reprocher aux scribes et aux pharisiens de « *lier de pesants fardeaux et les imposer aux épaules des gens* » (Mt 23, 4) et nous l'entendons inviter ceux « *qui peinent [sous le joug de la Tôrah] et qui sont surchargés [du fardeau de cette même Tôrah]* » à venir « *trouver le repos auprès de lui* » puisque « *son fardeau [à lui] est aisé et sa charge légère* » (Mt 11, 28-30).

Où alors, Jésus voudrait-il nous livrer à une surenchère qualitative, en poussant plus loin les exigences ? C'est en tout cas ce qu'il semble faire dans l'évangile de ce jour en étendant l'interdiction de l'homicide à la colère et aux injures, l'interdiction de l'adultère au regard plein de désir porté sur une femme, la possibilité de la répudiation à une incitation à l'adultère, l'interdiction du parjure au simple fait de jurer. Mais ce ne sont là que quelques cas précis. Qu'en est-il des autres préceptes ? Serait-ce quelques exemples destinés à nous indiquer une voie à suivre, celle « *d'une réponse à l'appel à vivre dans la liberté de l'amour* » comme je le lis dans une introduction de mon missel à l'évangile de ce jour, liberté de l'amour qui nous permettrait de pousser, à notre guise, les exigences de la Tôrah ?

Liberté de l'amour dont serait évidemment privé le Juif fidèle, tel que nous l'entendons souvent dire chez nous chrétiens, qui opposons une loi d'amour que serait le Nouveau Testament à une loi de crainte que serait l'Ancien Testament. Alors que les deux plus grands commandements de la Tôrah sont précisément l'amour de Dieu et l'amour du prochain, de l'avis même de Jésus : « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme et de tout ton esprit : voilà le plus grand et le premier commandement. Le second lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. A ces deux commandements se rattache toute la Tôrah ainsi que les Prophètes* » (Mt 22, 37-38). Ne croyez-vous pas qu'il fallait une sérieuse dose d'amour de Dieu au Juif fidèle pour mettre en œuvre 613 commandements ?

Liberté de l'amour que Jésus lui-même, d'ailleurs, semble sérieusement encadrer en refusant à l'homme et à la femme le droit de divorcer et, en cas de divorce, en leur refusant le droit de se remarier.

Alors qu'en est-il de cette surenchère qualitative dont fait preuve ici Jésus ? Qui nous dira à chaque instant jusqu'où nous devons pousser les exigences sur chaque point de la Tôrah et des Prophètes ?

---

<sup>1</sup> Rabbi Simlai, *Talmud de Babylone, T.J. Makkoth, 23 b.*

Certains commentateurs nous font remarquer que Jésus parle avec autorité en utilisant la formule : « *Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens... mais moi, je vous dis...* ». En fait, c'est une méconnaissance de la littérature juive, car d'autres Docteurs de la Loi ont utilisé à plusieurs reprises la même formule. Si Jésus parle avec autorité, c'est pour une autre raison qui nous échappe aujourd'hui parce que nous ne connaissons plus la façon de procéder des Docteurs de la Loi. Dans les écoles talmudiques, où se formaient les Docteurs de la Loi, aucun maître n'avait autorité. Si un maître émettait une opinion, aussitôt s'engageait avec ses disciples une discussion, où chacun pouvait émettre son opinion, même contradictoire avec celle du maître. Or, il n'en est jamais ainsi avec Jésus. Nous ne le voyons jamais, dans les évangiles, engager la moindre discussion avec ses disciples. Il parle avec autorité, sans souffrir la moindre contradiction. C'est d'ailleurs ce qui frappe les foules : « *Les foules étaient frappées à propos de son enseignement. En effet, il les enseignait comme ayant autorité et non pas comme leurs savants dans les écritures* ». (Mt 7, 28-29). Jésus se présente donc comme le seul interprète légitime de la Tôrah et des Prophètes, sans souffrir aucune discussion.

Par ailleurs, nous venons de l'entendre nous dire qu'il n'était « *pas venu abolir la Tôrah et les Prophètes mais accomplir* ». Nos frères orientaux qui chantent la Bible en syriaque, la langue de Jésus, disent que Jésus est venu, non pas accomplir, mais « *remplir la Tôrah et les Prophètes* », comme si cette Tôrah et ces Prophètes étaient un vase vide que Jésus venait remplir. C'est l'apôtre Paul qui nous explique ce que cela veut dire : « *Jusqu'à ce jour, lorsqu'on lit Moïse, un voile est posé sur leur cœur ; c'est lorsqu'on se tourne vers le Seigneur que le voile est ôté* » (2 Co 3, 15-16). Tant qu'on se tourne vers la Tôrah et les Prophètes comme des textes qu'on lit et qu'on interprète à sa guise, ces textes sont vides et un voile d'incompréhension est posé sur notre cœur. Mais si on se tourne vers la personne qui les remplit, celle de Jésus, pour le laisser nous expliquer les Ecritures, alors le voile est ôté : « *Notre cœur n'était-il pas tout brûlant en nous, quand il nous parlait sur la voie, quand il nous ouvrait les Ecritures ?* » (Lc 24, 32), nous disent les disciples d'Emmaüs. C'est l'expérience dont témoigne Jean-Marie Elie Setboun, rabbin juif converti au catholicisme :

*« Dans le judaïsme, je n'ai jamais entendu parler d'une relation personnelle à Dieu dans le silence intérieur. On nous parle de Dieu, à travers la théologie, l'exégèse des textes. Mais on étudie Dieu comme un objet de science. Certains chrétiens d'ailleurs peuvent tomber dans le même travers. Pour que la parole de Dieu nous transforme, et elle peut nous transformer, réellement, il faut entretenir un rapport moins intellectuel, plus vital, amoureux je dirais, avec elle. On doit prendre conscience que cette parole donne vie, qu'elle me nourrit au sens fort, comme un aliment de l'âme. Mais cela ne peut se réaliser que si on laisse la grâce nous travailler dans le silence. La prière juive est différente de cette oraison silencieuse à laquelle le Christ nous invite. La théologie est au service de la contemplation. »<sup>2</sup>*

En effet, contrairement aux Juifs dont les Docteurs de la Loi, mortels, se succédaient, en restant extérieurs à leurs disciples, nous avons la chance d'avoir un Docteur de la Loi, Jésus, qui est éternellement vivant, « *le même, hier et aujourd'hui et pour les siècles* » (He 13, 8), « *avec nous, tous les jours, jusqu'à l'achèvement du siècle* » (Mt 28, 20), « *ayant planté sa maison d'études en nous* » (Jn 1, 14). Nous pouvons donc à chaque instant nous tourner vers lui qui nous est présent éternellement, nous mettre à son école, l'écouter nous interpréter la Tôrah et les Prophètes, nous enseigner à quelles exigences nous devons obéir.

---

<sup>2</sup> Jean-Marie Elie SETBON, *De la kippa à la croix, conversion d'un Juif au catholicisme*, Salvator, 2013, p. 187.

« *Le Maître est là, il nous appelle !* » (Jn 11, 28), nous dit Marthe, la sœur de Marie. A nous donc « *de nous asseoir aux pieds du Maître* » (Lc 10, 39), comme Marie, la sœur de Marthe, d'avoir « *un cœur qui écoute* » (1 R 3, 9) comme le roi Salomon, afin de choisir la vie plutôt que la mort, la Parole de Dieu étant notre vie (Dt 30, 19-20 et 32, 47), puisque selon le prophète Baruch « *quiconque la garde vivra, quiconque l'abandonne mourra* » (Ba 4, 1).